



TRÉON

**Informations
Municipales**

**2020
2019**

Téléthon

À l'occasion du Téléthon 2019, plusieurs manifestations et actions ont été menées sur la commune de Tréon.

Le vendredi 6 décembre une soirée moules / frites animée par le groupe Peppers blues a eu lieu dans la salle des fêtes. Celle-ci a reçu un succès notable.



Le samedi 7 décembre, vente de moules / frites et de crêpes sur la place devant la boulangerie.

Le mercredi 11 décembre, le concours de pétanque organisé au stade a accueilli plus de 50 doublettes.

La collecte de piles usagées a également été un succès avec près de 120 kg récupérés.

Un bilan complet sera fait prochainement.

*La mairie remercie vivement tous les bénévoles,
les associations et la population
pour leurs générosités.*



INFORMATION

EN 2020,
VOS JOURS DE COLLECTE
SERONT LES SUIVANTS :



ORDURES MÉNAGÈRES

Les jeudis soirs
des
semaines paires



**EMBALLAGES
ET PAPIERS**

Les jeudis soirs
des
semaines paires



BIODÉCHETS

Tous les
mercredis soirs



DÉCHETS VERTS

Les mercredis soirs
du 23/03 au 29/11

UN DOCUMENT SERA PROCHAINEMENT DISTRIBUÉ POUR CHAQUE FOYER DE
LA COMMUNE : SURVEILLEZ VOTRE BOÎTE AUX LETTRES



Vague de froid Compteur d'eau

Avec les éventuelles températures de l'hiver, votre compteur d'eau et les canalisations peuvent geler.

En se transformant en glace, l'eau peut entraîner la casse de vos installations ainsi que des fuites et des coupures d'eau lors du dégel.

Penser à bien calfeutrer votre compteur et les tuyaux exposés avec des matériaux n'absorbant pas l'humidité et vérifier régulièrement l'installation.

Il nous a été signalé que dans la nuit du 24 au 25 décembre la circulation routière risque légèrement d'être perturbée par le passage d'un véhicule spécial.



Redoubler de vigilance.



LINKY ARRIVE, place aux infos !



LINKY, qu'est-ce que c'est ?

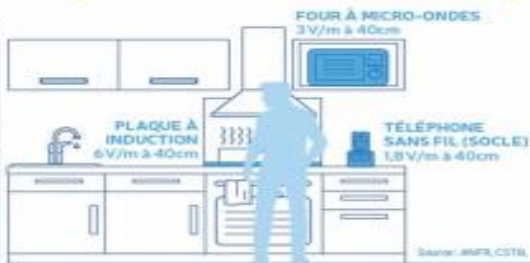
- Un compteur pour enregistrer les consommations d'électricité
- Un compteur capable de transmettre des informations de comptage
- Un compteur qui permettra de moderniser le réseau
- Un compteur qui offrira de nouveaux services aux clients
- Un compteur «communicant» pour tous d'ici 2021

LINKY : Réponses à vos questions !

PROTECTION DES DONNÉES

LINKY ne transmet que sa référence accompagnée de vos index de consommation de manière codée. Aucune autre information personnelle (nom, adresse ...) n'est transmise.

Enedis est la seule à pouvoir lier les informations émises par le compteur avec le client concerné.



LA SANTÉ

Linky n'émet pas d'ondes. Il génère un champ électrique de 1,3 Volt/mètre (V/m) à 20 cm de distance. En comparaison, une plaque à induction émet 6 V/m à 40 cm et une machine à café 60 V/m à 40 cm.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Les informations sont transmises par la technologie Courant Porteur en Ligne (CPL) qui est utilisée depuis les années 50 pour transmettre le signal heures creuses/heures pleines. Elles sont ensuite transmises par la technologie de téléphonie mobile (GPRS) équivalent à l'envoi d'un sms par nuit.



Pour plus d'informations, regardez cette vidéo !
www.enedis.fr

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



Finançons les sorties scolaires
en recyclant nos papiers

TRÉON



PAPEREC
RECYCLAGE

RAPPEL. La benne de collecte des papiers, journaux, magazines, livres etc... au profit des écoles sera à votre disposition du **14 au 19 janvier 2020** sur le parking de la salle des fêtes.

On compte sur vous.

Merci

ATTENTION AUX FAUX VENDEURS DE CALENDRIERS

LES BONS RÉFLEXES



Je demande au vendeur sa carte professionnelle



Je ne laisse pas entrer un inconnu



Je vérifie la présence du logo officiel de l'institution sur le calendrier



Je signale toute personne suspecte ou comportement insistant au 17



J'alerte les personnes âgées ou isolées de mon entourage



Un peu d'histoire...

*Les commerçants et artisans de Tréon jusqu'en 1945
d'après M. Pierre Torcheux - doyen de Tréon*

Monsieur GARNIER

« Monsieur très discret »

1 rue Lucien Rjalet

-----oOo-----

*Marchand de chaussures ambulant sur le marché de Dreux
le lundi et le vendredi.*

Monsieur GROSS

« Cet homme était l'égérie des patrons »

Fortisle

-----oOo-----

Minotier aux moulins de Fortisle.

*Cet établissement utilisait la force hydraulique pour faire
tourner les moulins et pour l'éclairage.*

*De la turbine aux appareils pour écraser le grain, cela se
faisait par l'intermédiaire des arbres de transmissions, dont
les supports de paliers étaient fixés aux murs ou amarrés
aux poutres de la charpente du bâtiment. La transmission
principale passait en hauteur hors de portée du personnel.*

*La vitesse de rotation de la turbine étant constante, le choix
de la vitesse de chaque machine était déterminé d'après le
diamètre des poulies et ensuite les courroies croisées ou non
suivant le sens de rotation de chaque machine.*

*Le patron très ingénieux trouvait toujours les bonnes
solutions pour améliorer le fonctionnement de l'ensemble.*

*La farine ainsi produite était livrée chez les boulangers de la
région et aussi en région parisienne, par camion en sacs d'un
quintal. Il fallait trouver le personnel assez courageux et
costaud pour faire ce travail. Sautent le chauffeur livreur
avec son engin peu maniable n'avait pas la tâche facile, il
devait passer dans des rues étroites et encombrées pour
s'arrêter chez son client, ensuite monter les sacs dans la
chambre à farine par des escaliers étroits et abruptes avec
cent kilos sur le dos.*

Tarifs 2019

SALLE DES FÊTES

Location commune	420 €
Location hors commune	1020 €
Forfait chauffage commune	90 €
Forfait chauffage HC	180 €
Journée en semaine	200 €
Forfait chauffage journée	50 €
Arrhes de location	200 €
Caution	500 €

SALLE DES ASSOCIATIONS

Location commune	190 €
Location Hors commune	250 €

BIBLIOTHEQUE

Cotisation commune	4,30 €
Cotisation hors commune	7 €

CIMETIERE

Concession trentenaire	104 €
Concession cinquantenaire	142 €
Concession perpétuelle	350 €
Concession cinéraire 50 ans	104 €
Acte de superposition	77 €
Dépôt d'urne	77 €
Dispersion de cendres	77 €
Frais trésor public	25€
(uniquement pour les perpétuelles)	

SERVICE DES EAUX

Location de compteur	22 €
Prix du m ³	1,51 €
Compteur gelé	212 €
FSIREP	0,070 €/m ³
Redevance pollution	0,38 €/m ³

Inscription sur la liste électorale

*Les habitants désirant s'inscrire sur la
liste électorale doivent effectuer les
démarches avant le 7 février 2020.*

*Vous devez fournir les documents
suivants :*

Justificatif d'identité,

Justificatif de domicile,

*Formulaire cerfa n°12669*02 de demande
d'inscription (disponible en mairie)*

